

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 24 juin 2026

Le vingt-quatre juin deux-mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 08 juin 2026

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, MESTRALLET Aline, DIAS MAGALHAES Sabine, ZANUTTO Pascale, MASSON Valéry, DUPRAZ Florence, COUTIER Nicolas, CADOUX Stéphane, FALCOZ Karin, COTUGNO Jean-Pierre

Absent excusé : MOLLOT Thierry

La séance est ouverte à 19 H 30

Présence de 0 administré.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 05 juin 2026 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) **Délibération avenant positif lot 2 – Travaux économie Energie mairie (Présence entreprise PARETI et ENERBAT)**
- 2) **Conduite d'eau « rue des célestins » - Durée de l'amortissement (1 an sur 2026) + cession de la conduite au syndicat des eaux de la rochette**
- 3) **Délibération taxe d'aménagement**
- 4) **Délibération – Délégués titulaire et suppléant Espace Belledonne**
- 5) **Devis défibrillateur**
- 6) **Délibération subventions aux associations**
- 7) **Coupe arbres route des Tours : Création d'un groupe de travail (élus/administrés). Objectif : sécurisation des abords liée à la présence des arbres**
- 8) **Décision modificative**
- 9) **Questions et informations diverses**

I. Délibération avenant positif lot 2 – Travaux économie Energie mairie (Présence entreprise PARETI et ENERBAT) (Délibération N°1)

Rapporteur : Sabine DIAS MAGALHAES

Madame la 1ere adjointe fait part du surplus de façade dont le titulaire du lot 2 a dû traiter au cours du chantier. Un métrage contradictoire a eu lieu. Le montant du surplus s'élève à 12 290.97€ HT. L'entreprise PARETI fait un geste commercial et demande à la commune 5 000€ HT (6 000€ TTC). L'entreprise PARETI prend donc à sa charge 7 290.97€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** l'avenant positif de 5 000€ HT (6 000€ TTC) concernant le lot 2 (PARETI)
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

II. Conduite d'eau « rue des célestins » - Durée de l'amortissement (1 an sur 2026) + cession de la conduite au syndicat des eaux de la rochette (Délibération N°2)

Rapporteur : Jean-Claude MESTRALLET

Le Maire rappelle les travaux de rénovation de la conduite d'eau potable rue des Célestins de 2024 d'un montant de 7 395.60€ TTC.

La compétence « eaux potable » appartient au syndicat des eaux de la Rochette.
Il convient donc d'amortir la dépense et de céder la conduite au syndicat des eaux à titre gratuit.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'amortir la somme de 7 395.60€ TTC sur une année sur le budget 2026,
- Décide de céder la conduite au syndicat des eaux à titre gratuit,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

III. Délibération taxe d'aménagement (Délibération N°3)

Rapporteur : Valéry MASSON

Monsieur le 2eme adjoint rappelle la délibération 24 novembre 2015 et du 5 décembre 2019 et 20 octobre 2022, maintenant le taux de la taxe unique d'aménagement à 4%.

Compte tenu du contexte économique et du faible nombre de construction nouvelle, il propose de conserver ce taux.

Considérant que la commune est dotée d'un PLU approuvé le 11 octobre 2017, la modification N° 1 du 14/09/2023 et de la modification simplifiée du 10/10/2024,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331- et suivants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de conserver sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au **taux de 4%**
- Concernant les futures zones U les diagnostics en matière d'équipements publics seront réalisés et notamment les coûts engendrés par les aménagements des réseaux ; renfort du réseau électrique, création des réseaux d'eaux pluviales et usées. Ces futurs coûts engendrés par les travaux détermineront ou pas un taux de la taxe d'aménagement plus élevé qui sera supporté par les futurs constructeurs (taxe de zone).

IV. Délibération – Délégués titulaire et suppléant Espace Belledonne (Délibération N°4)

Rapporteur : Jean-Claude MESTRALLET

La commune s'est engagée à payer la cotisation annuelle pour 2026 d'un montant de 219€.

A partir de 2027 la commune sortira de cette association pour des raisons « géographiques ». En effet, aucun projet structurant est fait sur le massif de Montraillan. Les actions entreprises par Espace Belledonne sont essentiellement ciblées et retenues sur les communes du massif de Belledonne. De ce fait, aucun délégué sera désigné.

V. Devis défibrillateur

Rapporteur : Nicolas COUTIER

Il est rappelé que la commune doit être équipée d'un nouveau défibrillateur et en assurer son bon état avec un contrat de maintenance.

Les devis reçus sont les suivants :

Désignation	Quantité	Prix U	pose	Formation	maintenance Sans	montant total HT	Travaux préparatoire élec 1 à 2 jours	Sous-total	Montant TVA	Montant TTC
achat 1u	1.00	1 656.00 €	150.00 €	170.00 €	1 350.00 €	3 326.00 €	700.00 €	4 026.00 €	805.20 €	4 831.20 €
Location & maintenance 1an	12	385.20 €	- €	- €	264.00 €	649.20 €	700.00 €	1 349.20 €	269.84 €	1 619.04 €
Location & maintenance 5 ans						3 246.00 €	700.00 €	3 946.00 €	789.20 €	4 735.20 €
				abonnement annuel						
achat 1u	1	1 849.00 €	249.00 €	149.00 €	- €	2 247.00 €	700.00 €	2 947.00 €	589.40 €	3 536.40 €
achat 2u	1	3 206.40 €	- €	- €	- €	3 206.40 €	700.00 €	3 906.40 €	781.28 €	4 687.68 €
achat 2u	1	3 237.60 €	208.00 €	139.00 €	- €	3 584.60 €	700.00 €	4 284.60 €	856.92 €	5 141.52 €
location 2u 60mois/5ans	60	4 200.00 €	810.00 €	- €	- €	5 010.00 €	700.00 €	5 710.00 €	1 142.00 €	6 852.00 €

Les élus optent pour un bail de 5 ans. Nicolas COUTIER finalise ce dossier pour validation et délibération au prochain conseil municipal (date à venir).

A noter que le défibrillateur sera installé à l'extérieur de l'ancien local technique (boîte aux lettres mairie).
Une information élargie sera diffusée au moment de sa mise en place.

VI. Délibération subventions aux associations (Délibération N°5)

Rapporteur : Aline MESTRALLET

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Fibr'Ethik : 150€
- Arcade : 100€

VII. Coupe arbres route des Tours : Création d'un groupe de travail (élus/administrés). Objectif : sécurisation des abords liée à la présence des arbres

Rapporteur : Jean-Claude MESTRALLET

Après échange sur cette thématique à venir, les élus décident de la mise en place d'un groupe de travail (COPIL) afin d'établir « un cahier des charges » permettant d'identifier les actions et moyens à engager. La 1^{ère} rencontre de ce COPIL est prévue 1^{ère} 15aine de juillet. Pour l'instant le groupe réuni 5 élus et 1 administré. Toute présence d'administré est la bienvenue (se rapprocher du secrétariat de mairie).

VIII. Décision Modificative (Délibération n°6)

Rapporteur : Jean-Claude MESTRALLET

Afin de solder le dossier d'investissement « économie d'énergie bâtiment communal » il convient de prendre la DM suivante :

- Compte 2131 - opération 178 → + 12 000€
- Compte 2115 - opération 182 → - 12 000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition.

IX. Questions et informations diverses

a. FDEC 2027

Les projets peuvent être déposés au plus tard le 31/10/2026.

Pour information l'enveloppe du FDEC 2026 attribuée à notre collectivité s'élève à 100 000€ pour le projet de rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie.

Les dossiers 2027 sont en cours de réflexion.

b. PCS

Une rencontre en visio est prévue le mercredi 15 juillet 2026 à 17h en mairie avec PREDICT (GROUPAMA). En effet, ce service est gratuit dans le cadre des contrats d'assurance de la commune.

c. Boîtes mails

Suite à la demande d'élus une proposition a été reçue pour la mise en place de boîtes mails dédiées aux élus. Il conviendra également de changer la boîte mail de la Mairie.

d. Messe patronale

La messe patronale est prévue à l'église de VILLARD-SALLET le dimanche 19 juillet 2026 à 10h. Un verre de l'amitié sera offert par la mairie.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de Séance
Aline MESTRALLET



Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

